

MAÎTRISE DES ACTIVITÉS EXTERNALISÉES (RÈGLEMENTATION, ORGANISATION)

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
MA621	1 jour - 7 h	Expertise	Présentiel ou à distance	950,00 €

LIEUX ET DATES :

A distance

Nous consulter

OBJECTIFS

- Ce sujet devient de plus en plus central notamment du fait des nouvelles obligations en matière de distribution des produits d'Assurance DDA, de la Lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme LCB-FT et du Règlement sur la protection des données personnelles RGPD.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Cette formation permet aux administrateurs d'identifier les activités sous traitées et de comprendre le dispositif qui est attendu par le régulateur.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Iffpass.

PROGRAMME

- A. Définition de l'externalisation ou sous traitance
- B. Obligations qui incombent aux assureurs
- 1. Textes qui encadrent les obligations
- 2. Cas particulier des "activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques"
- 3. Rédaction d'une politique de sous traitance
- 4. Dispositif à mettre en place par l'entreprise
- 5. Lien avec la Directive DDA et le règlement RGPD
- C. Proposition de méthode pour la mise en oeuvre du dispositif
 - 1. Identification des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques
 - 2. Intégration de la sous traitance dans le dispositif de maîtrise des risques
 - 3. Exigences en matière de reporting
- D. Retour d'expérience sur la délégation de la gestion des contrats et des prestations
 - 1. Contexte et objectifs
 - 2. Convention ou protocole de gestion
 - 3. Points de vigilance et de contrôle
- E. Retour d'expérience sur la délégation de la gestion financière
 - 1. Organisation de la gestion
 - 2. Différents cas de délégation (mandats...)
 - 3. Points de vigilance
- Cas pratique

Validation des acquis :

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Administrateurs

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

950,00 €
Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 25/02/2026 à 05:36